



Le troc revient
à la mode

EPINAL - LA PLAINE

VENDREDI 5 JUIN 2015 | N° 2305 | 1,00 € | www.vosgesmatin.fr

Un nouveau label pour valoriser le savoir-faire local



Un nouveau label va désormais valoriser et protéger les produits manufacturés propres à chaque terroir : une Indication géographique (IG). Une mesure promue dans la récente loi de consommation à laquelle le linge des Vosges est éligible, comme la lutherie de Mirecourt ou les sièges de belle facture des entreprises de Liffol-le-Grand.

Le « made in local » valorisé

Les produits manufacturés vont bénéficier d'une Indication géographique (IG), tout comme les aliments.

NANCY

Le cristal de Lorraine, les émaux de Lunéville, la faïence de Niderviller, la lingerie des Vosges, la toile de Gérardmer, la lutherie de Mirecourt, les fauteuils de Liffol-le-Grand...

Tous ces produits d'exception, qui sont l'apanage d'une industrie et d'un art purement régional, sont susceptibles de bénéficier de la nouvelle appellation « Indication géographique » (IG) instituée par la dernière loi de consommation. C'est la valorisation et la protection d'un certain « made in local » français.

L'Indication géographique est définie par l'un des articles de la loi de consommation du 17 mars 2014. Elle permet de désigner, et donc de protéger, un produit qui possède une

qualité déterminée, une réputation ou d'autres caractéristiques liées de manière essentielle à cette origine géographique, selon les termes mêmes employés par le ministère de l'Économie et des Finances. L'IG a été conçue par Bercy pour mettre en valeur le savoir-faire, les traditions et les techniques de fabrication des terroirs.

Qualité et authenticité

C'est l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) qui est chargé de l'examen des demandes d'IG. Ce même organisme pourra, le cas échéant, faire opposition à tout dépôt de marque qui pourrait nuire à un produit français estampillé IG.

L'objectif est clair : empêcher la production de linge des Vosges en Thaïlande, de cris-

tal de Lorraine en Roumanie ou de faïence de Lunéville au Burundi ou ailleurs.

Jusqu'à présent, seuls les produits agricoles pouvaient bénéficier de la protection des indications géographiques par le biais du label IGP pour « Indications géographiques protégées », telles les bergamotes de Nancy (lire ci-contre). Désormais, les produits manufacturés et les ressources naturelles deviennent éligibles à une protection identique. Voilà qui va permettre à de nombreuses entreprises de valoriser leurs produits et leurs savoir-faire en se défendant efficacement contre les contrefaçons.

De plus, l'IG ne pourra qu'ajouter à la renommée des produits comme c'est déjà le cas avec un autre label très connu : l'Appellation d'origine protégée (AOP). En Lorraine, les producteurs qui bénéfi-

cient de l'AOP s'en félicitent. La renommée des Côtes de Toul, des alcools de mirabelle de Lorraine, des miels de sapin des Vosges, des Bries de Meaux meusiens ou du mûrier au cumin vosgien AOP n'est plus à faire. Le macaron apposé sur les bouteilles, les pots de miel ou boîtes de fromage fait tilt dans l'esprit du consommateur qui y associe une promesse de qualité et d'authenticité.

Ludovic BASSAND

Le linge vosgien est éligible au nouveau dispositif de protection IG (Indication géographique). (Photos archives Pierre MATHIS)



La bergamote de Nancy protégée depuis 1996

NANCY

La bergamote de Nancy bénéficie d'une IGP depuis très longtemps. « Depuis 1996 », confirme Stéphane Batt dont la famille, et surtout son père Alain Batt (Confiserie Stanislas), fait partie des quatre confiseurs lorrains (avec la maison Lalonde, les Sœurs macarons et la confiserie des Hautes-Vosges) qui se sont battus pour obtenir cette identification de la communauté européenne. Les confiseurs voulaient évidemment proté-

ger la fabrication de ce patrimoine lorrain et éviter les déboires que connaissent, par exemple, les bonbons des Vosges. Il faut en effet rappeler que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les bonbons « La Vogienne » n'ont rien de vosgiens. Ils sont fabriqués en Espagne.

« En 1993, nous avons déjà obtenu le label régional lorrain, conforté trois ans plus tard par cette IGP », précise Stéphane Batt. Avec cette Indication géographique protégée, la fabrication de la bergamote, réalisée à partir d'une huile essentielle provenant directement de Calabre, les confiseurs se sont prémunis contre des reproductions qui pourraient dénaturer le célèbre bonbon de Nancy dont l'existence remonte au moins à l'époque de Stanislas Leszczyński, très friand de cette pastille faite avec de l'essence de bergamotes « pour donner le goût ». Commercialement, Stéphane Batt reconnaît que, malgré les nombreux salons auxquels ils participent, la production n'est pas suffisante pour séduire un marché interna-

« Avant tout, porter des coups aux contrefaçteurs »



LUNÉVILLE

Questions à Jean-Claude Kergoat, le président des manufactures de Lunéville Saint-Clement IG (notre photo).

Comment accueillez-vous l'entrée des faïences de Lunéville Saint-Clement dans la liste des produits éligibles au dispositif des indications géographiques ?

« J'avais rencontré en son temps, comme PDG du groupe émaux et mosaïque de Briare, avec d'autres dirigeants d'entreprises concernées par ce problème, Philippe Lefebvre, alors secrétaire d'État des Petites et moyennes entreprises. L'idée est ancienne et revient régulièrement comme un serpent de mer mais ce que j'estime le plus important aujourd'hui est que la législation existante soit appliquée. Des lois existent pour nous protéger con-

tre les contrefaçteurs, mais sans qu'elles aboutissent. »

La faïencerie de Lunéville Saint-Clement a-t-elle déjà été confrontée à ce phénomène ?

« Je n'ai pas eu de remontées concernant la manufacture. Nous sommes forcément moins copiés que Gien, par exemple, mais les émaux et mosaïque de Briare l'ont été. En la matière, ce qu'il faut d'abord, ce sont des enquêtes pignaces et des juges qui ont envie de porter des coups aux contrefaçteurs. »

L'Indication géographique pourra-t-elle avoir une influence positive sur votre activité à Saint-Clement ?

« Je reconnais que l'initiative est bonne mais la question est aussi de savoir quels moyens seront donnés pour promouvoir cette appellation. C'est bien de faire un

beau produit mais si on ne communique pas, c'est déjà moins bien. A Saint-Clement, nous sommes en cours de revalidation du label d'Etat EPV (Entreprise du patrimoine vivant), label attribué pour une période de cinq ans. »

Vous faites en tout cas coup double, puisque les émaux et mosaïques que vous fabriquez dans le Loiret, figurent également sur la liste des produits pouvant prétendre à l'IG ?

« Tant mieux, en effet, mais je le répète : si on ne met pas les moyens pour rendre les outils efficaces, ce n'est pas la peine d'en créer des nouveaux. Pour autant, j'espère que ces bonnes intentions produiront de bons effets ; le marché des arts de la table n'est pas simple et nous avons besoin qu'il soit redynamisé. »

Propos recueillis par Catherine AMBROSIO

Comté et Morteau n'ont plus le monopole des appellations !

FRANCHE-COMTÉ

Les consommateurs y sont habitués depuis longtemps grâce aux produits du terroir qu'ils retrouvent dans leurs assiettes.

Depuis des années, quantité de productions agricoles et viticoles bénéficiaient des fameuses indications géographiques

protégées (IGP), garantes de qualité et de respect de savoir-faire séculaires.

Avec la nouvelle loi consommation, cette protection est désormais élargie aux produits manufacturés avec l'Indication géographique (IG) afin, est-il expliqué dans les décrets d'application, « de préserver les patrimoines artis-

anaux et industriels locaux et redynamiser les territoires en incitant à la relocalisation. »

Défendre la richesse des terroirs

De fait, la liste substantielle qui vient d'être publiée par le ministère de l'Économie fleurit bon cette France dessinée (et

identifiée) par le typicité de ses activités : les parfums de Grasse, la verrerie de Biot, le savon de Marseille, les pantoufles charentaises, la porcelaine de Berry, les tapis d'Aubusson, le cristal de Lorraine, le textile des Vosges ou encore la pierre de Bourgogne.

Dans ce vaste inventaire, la région Franche-Comté (lire ci-contre) est loin d'être oubliée ; notamment le département du Jura qui s'illustre par la dentelle de ces savoir-faire encore préservés.

Mais certaines productions n'ont plus aujourd'hui valeur que de symbole d'un passé tout empreint de la nostalgie des années glorieuses.

C'est notamment le cas, en Franche-Comté, avec les bijoux de montre de Damprichard (seule l'entreprise Berthet de Charmauvillers est encore en activité) ou encore la taille de la pierre précieuse du Jura.

Mais d'autres secteurs ont encore une vraie réalité économique et c'est bien toute cette richesse-là que la loi entend défendre.

Pour ce qui concerne la Franche-Comté, on pense bien évidemment à l'industrie du jouet, aux lunettes de Mores, aux pipes de Saint-Claude ou encore à la dentelle de Luxeuil...

Une enquête publique de deux mois

Comme pour les produits agricoles, l'Indication géographique a pour ambition d'être un atout pour ceux qui en ont fait la demande et qui l'ont obtenue. La procédure n'est d'ailleurs pas très éloignée.

Dans un cas, c'est l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) qui instruit les dossiers. Dans l'autre, l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle).

Sur la base d'un cahier des charges très précis, les demandes des artisans, des commerçants ou des sociétés doivent obligatoirement transiter par un organisme de défense et de gestion.

Une enquête publique de deux mois sera obligatoire et la demande sera systématiquement transmise aux collectivités territoriales qui pourront formuler des oppositions si elles le jugent utile.

Quant à savoir si la nouvelle loi sera suffisante pour préserver des emplois et « sauver » le « made in France », l'avenir le dira. Mais peut-être contribuera-t-elle à relancer des activités aujourd'hui dispersées.

Bernard PAYOT

La pince de Montécheroux en lice

La fameuse pince mailée fabriquée à Montécheroux, dans le pays de Montbéliard, est éligible à l'IGP.

En effet, elle figure, pour le Doubs, aux côtés du boîtier de montres de Damprichard sur la liste recensant les produits manufacturés qui pourraient demain bénéficier du label.

« Je ne suis pas au courant, vous me l'apprenez. Mais cela serait une juste reconnaissance pour ce produit célèbre dans le monde entier et pour les artisans qui l'ont fabriquée, dont une poignée continue encore de la fabriquer à Montécheroux », déclare Michel Bonnet, le président du Musée de la pince, qui regroupe, dans la commune de Montécheroux, des collections riches de milliers d'exemplaires.

Le bonbon existe au moins depuis l'époque de Stanislas.

Alexandre POPLAVSKY

Les listes des produits comtois

DOUBS. – Boîtier de montre de Damprichard ; pince (horloger, bijoutier, joaillier, maroquinier) de Montécheroux.

JURA. – Horloge de Franche-Comté ; jouet du Jura ; lunettes de Mores ; pipe de Saint-Claude ; stylo de Saint-Lupicin ; tabletterie du Jura ; tournure du Jura ; taille de pierres précieuses du Jura ; travail, bardeau du Jura.

HAUTE-SAÛNE. – fonderie de Haute-Saône ; cuivre de Faucogney ; dentelle de Luxeuil.

La dentelle de Luxeuil cet art préservé

LUXEUIL

Une Indication géographique (IG) pour lutter contre les contrefaçteurs, pourquoi pas ? Mais parole de spécialiste, la dentelle de Luxeuil ne peut se confondre avec des produits made in China. « Les Chinois imitent en fait grossier et un fil qui ressemble à une ficelle », explique Marie-Laure Richard, présidente du conservatoire de la dentelle de Luxeuil. Rien à voir avec la subtilité des ouvrages des dames de la cité franc-comtoise. Qui dispose d'une palette riche de cinquante points, là où les petites mains de l'Empire du milieu ne se contentent que d'un seul. La brodeuse peut donc varier à l'infini son ouvrage et faire preuve d'inventivité.

La dentelle de Luxeuil a connu un véritable essor au cours du Second Empire grâce à un coup de pouce du destin. L'épouse de Napoléon III, venue prendre les eaux dans la cité thermale, reçut en cadeau une ombrelle réalisée

selon la technique luxovienne. Le succès fut immédiat. Au début du siècle dernier, 140 entreprises à Luxeuil employaient des ouvrières à l'usine ou à domicile. Il n'en subsista que 88 en 1947. Le déclin est amorcé. Les dentellières sont en voie de disparition, faute de débouchés.

Pour que ce savoir-faire ne tombe pas aux oubliettes, des passionnées ont créé un conservatoire en 1978 dont l'objet, au-delà de la préservation du patrimoine, est de transmettre la technique de cette dentelle mixte et de faire évoluer les créations vers une certaine modernité. En 1994, le conservatoire obtient l'appellation « dentelle de Luxeuil » avec un certificat d'authenticité. La centaine d'adhérentes ont remis avec ardeur l'ouvrage sur le métier. Elles préparent le festival international de la dentelle qui se déroulera les 6 et 7 juin à l'espace Fréchet à Luxeuil de 10 h à 19 h.

P.L.



Une palette riche de cinquante points, c'est la marque de fabrique de la dentelle de Luxeuil. (Photo P.L.)



Les jouets en bois du Jura pourront bénéficier de l'Indication géographique (IG). (Photo d'archives)

Le boîtier de montre de Damprichard bientôt reconnu ?

Pourquoi les boîtes de montres, peut-être labellisées demain, ont-elles été d'abord fabriquées à Damprichard ? Probablement grâce à l'arrivée de l'électricité venue de « La Goule », dans la vallée voisine du Doubs dès 1896 ; la val de Morteau, lui, ne sera desservi qu'en 1906 !

Cette énergie était nécessaire pour travailler des matériaux durs comme le laiton ou l'acier. Car le boîtier, c'est le verre, mais aussi le fond qui contient la mécanique. On retrouve donc des entreprises comme Bougeois, Burdet ou Racine à Damprichard ; d'autres comme Nappay Frères (17 ouvriers à Charmauvillers) sont employées à cette production spécifique.

Des ouvriers de ces fabriques en montent d'autres. Damprichard est donc devenue donc « la capitale mondiale du boîtier » tandis que Charquemont est « la capitale mondiale de la montre ». A Damprichard, cinq entreprises emploient de 10 à 80 ouvriers. Et, pour la première fois, quelques Suisses. La production est importante car elle dessert le plateau mais aussi Besançon.

